



Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes  
Section locale de Montréal

**\*\*ATTENTION\*\***

**AMENDEMENT : DATE ET LIEU**

# CONVOCAATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES

**MARDI, 27 FÉVRIER 2024**

**18H30 PRÉCISES**

**COLLÈGE ANDRÉ-GRASSET**



**1001, boul. Crémazie Est**



**Montréal (Québec) H2M 1M3**

Un total de 40 places de stationnement nous est alloué. Si celui-ci est complet, vous devrez déboursier les frais pour le stationnement, nous faire parvenir une preuve de paiement (par photo ou autres) et nous pourrons vous rembourser par la suite.

## ORDRE DU JOUR

- Ouverture de l'assemblée générale;
- Invité : monsieur Pierre Parker de chez *Transit Secours*;
- Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 31 janvier 2024;
- Demandes d'admission des nouveaux membres;
- Rapport mensuel de la secrétaire-trésorière sur l'état de variation de la caisse générale du mois de janvier 2024;
- Rapport de la réunion du Comité exécutif du 23 février 2024;
- Rapport du Comité des règlements;
- Résolutions;
- Démissions et mises en nomination des délégué(e)s syndicaux;
- Affaires générales;
- Levée de l'assemblée.

**AVIS DE MOTION** : Lors de l'assemblée du 27 février 2024, il y aura une première lecture de l'avis de motion concernant l'article 401 des règlements de la Section locale de Montréal. Les documents pertinents seront disponibles lors de l'assemblée générale.

**N.B.** : Les membres désirant obtenir une libération syndicale sans solde pour assister à l'assemblée générale doivent contacter le confrère Stéphane Fauvelle au (514) 593-3953, poste 226, et ce, au moins 5 jours ouvrables avant l'assemblée.

**NOTA** : Seuls les membres en règle de la Section locale de Montréal présentant leur carte de membre du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes sont admis à l'assemblée.  
Durée maximale : 3 heures 30 minutes (référence article 801 des règlements)

Syndicalement,

*Andréanne Urbain*

**Andréanne Urbain**

Secrétaire-trésorière

STTP - Section locale de Montréal

AU/go sepb-574

Montréal, 19 février 2024 / 051-A